L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

NOUVELLE-ORLEANS, LUNDI MATIN, 17 OCTOBRE 1853.

Imprimé et publié par
G. P. WEISSE & Comp.
Editeurs-Propriétaires :
G. P. WEISSE. N. DUFOUR.
DUVERGES. S. HARRY.
N° 85 RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLEANS :
LUNDI MATIN, 17 OCTOBRE

POUR LE CONGRES.
PREMIER DISTRICT :
THOS G. MACKEY.
DEUXIEME DISTRICT :
T. G. HUNT.
TROISIEME DISTRICT :
PRESTON POND Jr.
QUATRIEME DISTRICT :
JOHN BLAIR SMITH.

TRESORIER D'ETAT :
J. N. HAWTHORN,
DE LA VILLE ORLEANS.

AUDITEURS DES COMPTES PUBLICS :
JOHN E. KING,
DE ST LANDRY.
SURINTENDANT DES ECOLES PUBLIQUES :
A. H. LAMON,
D'OUEST-BATON ROUGE.

LEGISLATURE D'ETAT.
SENATEURS :
JULES LAVERGNE,
M. C. EDWARDS.
REPRESENTANTS.
1er *District.*
H M Summers, W S Campbell.
2e *District.*
Dr L Saunders, James Drummond, Robt M Kenney.
3e *District.*
H J Rauzey, Jno M Wingfield, Gerard Stith, M A Foote, R Wheat, S M E Bailey.
4e *District.*
C M Emerson, F A Lumsden, O Lehlanc.
5e *District.*
Alphonse David, J B Dionis, F Maisson.
6e *District.*
Henry St-Paul, Numa Dufour.
7me *District.*
Eugene Staès, Oscar Dennet.
8me *District.*
James Brooks, P L Mailloux.
9me *District.*
John Laidlaw.
10me *District.—Lafayette.*
Rufus Waples, S W Thompson.

SHERIF :
JAMES P. FRERET.
CORONER :
JOHN YOUENES.
GREFFIERS DE COUR :
1re Cour—**Alfred Roussean.**
2me " **Theo C. Poole.**
3me " **C. A. Labauan.**
4me " **E. M. Hopkins.**
5me " **Saml G. Bish.**
ASSESSEURS :
John Wolfe C. B. Foget.
J. U. Chevalier. I. S. Phillips.
COLLECTEURS DE TAXES D'ETAT :
1er District—**Theo Askew**
2me " **Lafayette Gaspel.**
3me " **T. A. Boulet.**
4me " **Samuel Galpin.**
JUGES DE PAIX :
1re Cour de Paix—**E. U. Guionnié.**
CONSTABLE—**J Hoppie.**
2 ième Justice de Paix—**J Soule**
CONSTABLE—**W C Quirch.**
2me Cour Justice de Paix—**Wm M Haggin**
CONSTABLE—**Jules Detarve.**
3e Cour Justice de Paix—**E A. Bloch**
CONSTABLE—**Jn McClelland**
4me Cour Justice de Paix—**F. C Laville.**
CONSTABLE—**M Hernandez.**

Association centrale whig du Troisième District de la ville de la Nlle-Orléans.

Le nombre de cette association s'accroît chaque jour. Le Comité Central Whig du 3e District, dans l'hôtel des Etats-Unis, encourage des Clubs Whigs et les Comités de la Nouvelle-Orléans et d'ailleurs, sont organisés. Les personnes citées mentionnées, ci-dessous, ont été élues à l'unanimité, comme membres de la chambre des délibérations du Comité Central Whig du 3e District, à l'exception de Pierre Bouvier et de Jean Coste, lundi soir, le 17 octobre, à 8 heures :

H M Summers	J N Marks	J B Walton
J L Cuthert	W J Ahern	J Mathews
Jas Lewis	J F Caswell	Thos H Rainsford
O H Miller	J M Brown	Thos L Leeds
Jas Dunlap	R B Jones	H J Postalli
J Wright	J H Wingfield	G Stith
Jno Gray	J M Savage	John W Price
Jas Sewell	J Dean	G I Pace
Thos J Hope	S E Bailey	Wm Tompkins
Jas P Jones	Sam Reis	G Kavanagh
J B Hodges	T Hodges	Norbert Vignié
P Devergne	J Lewis	J L Faber
R M McAlpin	G Kuhn	C A Wood
S Hermann	Jas Coste	J L Wright
J Stone	Jas Bouvier	Anatole Roche
Jno Scott	Jno Kelly	C A Noble
Jas Robinson	S W Thompson	S W Thompson
M Morgan	J V Landry	Jas Davis
Jas Martin	C Noir	

Patrick McMorrow
CHAS M WATERMAN, Président.
Thos Johnson } Secrétaires
Jas Robinson }

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE BIENFAISANCE

Dans le cours de la désastreuse épidémie qui vient de désoler notre ville, nous avons eu plusieurs fois l'occasion de parler de la *Société Française de Bienfaisance*. Cette corporation n'avait eu attirer l'attention du public et mériter le éloges de la presse par le zèle de ses officiers pour les excellents résultats obtenus dans son intérêt, nous avons cru devoir nous enquérir de son organisation et des moyens adoptés par elle pour secourir ses membres.

Ce ne fut qu'en 1842 que les Français établis à la Nouvelle-Orléans songèrent à organiser une société de bienfaisance. Dans la première tentative on chercha à imiter nos frères du pays sous une même bannière, à l'aide d'une organisation qui avait beaucoup d'analogie avec celle du carbonarisme. La Société se trouvait divisée en sections correspondant aux différens quartiers de la ville, chaque section ayant son président, ses officiers, sa sphère d'action. La Société tout entière était gouvernée par un comité exécutif, nommé au scrutin par les présidens de sections, et composé de personnes inconnues à la masse. Beaucoup de Français virent, à tort ou à raison, un but politique dans cette organisation par trop complexe pour la bienfaisance, et refusèrent d'y entrer comme membres. Mais l'éveil était donné, et les recalcitrans s'organisèrent de leur côté, en bannissant tout autre moyens de succès sur la moralité; ils parvinrent à la législature sous chartre de corporation qui leur fut accordée le 14 mars 1843, sous le titre de *Société Française de Bienfaisance et d'Assistance mutuelle de la Nouvelle-Orléans.*

Il y avait donc alors deux sociétés françaises de bienfaisance; cette division qui a bien droit paraissant inutile, empêcha les deux corporations rivales de prospérer; bientôt des tentatives de fusion furent faites, mais ces tentatives restèrent sans succès, malgré les efforts du consul de France, M. A. Roger. Alors ce qui était prévu en vain pour s'arriver: la première société s'écroula sous le poids de ses remords, et M. Roger essaya d'en organiser une autre sur ses débris, avec l'espoir d'attirer dans son camp tous les dissidens des deux partis. Il y eut certainement quelque succès; mais une disposition intervertie dans la constitution promulguée par lui, et qui faisait du consul de France à la Nouvelle-Orléans le *président de droit* de la nouvelle société. Cette qui avait été incorporée par la loi du 14 mars 1843 refusa de se dissoudre, et pour faire contrepoids à l'influence du consul, elle élut pour son président M. F. Boulé, qui consentit à diriger la jeune corporation dans ses tentatives d'organisation. Disons de suite que c'est aux efforts de M. Boulé, et à la confiance qu'il sut inspirer, qu'est due le succès définitif de la de société, qui l'assista jusqu'à l'époque de son entrée au sénat des Etats-Unis.—Après un nombre d'années, les économies réalisées par cette corporation lui permirent d'acheter à vaste propriété de M. Milon, Chemin du Bayou, qui, sous le nom d'*Asile de la Société Française*, fut transformée en une infirmerie destinée à recevoir les sociétaires malades.—Il est bien, lorsque cette propriété fut payée, on ne trouva un des principaux cimetières de la ville, acquisition d'un grand terrain sur lequel fut bâtie une tombe monumentale destinée aux sociétaires, et enfin aujourd'hui, d'efforts en efforts, cette corporation est en pleine prospérité, et doit rien, et se compose d'un grand nombre de membres dont les cotisations, régulièrement payées, permettent de faire largement face à toutes les dépenses courantes.

Quant à la société nouvelle, elle n'était pas viable. Il ne pouvait pas convenir à des gens laborieux aux allures républicaines d'avoir un président-né, un directeur inamovible, tenant son mandat non de libre suffrage de ses commettans, mais seulement de son titre de consul. Nous sommes donnés qu'un homme d'un esprit supérieur comme M. Roger ait commis une pareille anomalie, qui ne s'explique que par le peu de connaissance qu'il avait alors des mœurs du pays. Cependant tel était l'ascendant de ce caractère personnel, telle était la confiance qu'inspirait son honorabilité, qu'il réussit à réunir un bon nombre d'adhérens et à recueillir d'abondantes souscriptions dont il fit toujours le plus judicieux usage. Les choses restèrent en ce état jusqu'en 1848, époque à laquelle, un jour une pseudo d'union que l'on ne cessait pas approuver, M. Roger fit prononcer par son mandataire la dissolution de la société qu'il dirigeait, et vertu les fonds qu'il avait en caisse entre les mains de M. Soulé pour être appliqués aux besoins de la société incorporée. Dès lors celle-ci resta seule.

Après l'année de M. Soulé se fétent des Etats-Unis, la société fut successivement dirigée par le respectable abbé Leone, puis par M. Collaert; elle a aujourd'hui pour président l'un des plus honorables citoyens de la ville, M. O. Bienvenu, qui est assisté par un conseil d'administration composé d'hommes modestes, sûrs, intelligens et entièrement dévoués aux intérêts de leurs mandataires.

La Société a deux ordres de membres: les uns sont honoraires et paient une cotisation annuelle de dix piastres, sans avoir droit aux secours de la corporation; les membres actifs paient $12 piastres par an, et moyennant cette somme ils ont droit, en cas de maladie, à se faire soigner, eux et tous les membres de leur famille, soit à l'asile de la Société, soit à leur propre domicile, où on leur fournit tous les médicamens et tous les moyens de traitemens nécessaires. Lorsqu'un sociétaire meurt, la corporation fait très décemment les frais de ses funérailles, et en revoit à le droit de rester membre de la Société. Quant aux enfans, s'il y en a, on s'occupe d'eux avec une sollicitude des plus louables.

L'établissement, désigné sous le nom d'*Asile*, est situé dans un quartier sain et parfaitement aéré; il contient de vastes salles dans lesquelles les malades jouissent de tout le comfort désirable. Rien dans ces salles n'a l'aspect d'un hôpital; les malades y sont chez eux, mieux que chez eux; indépendamment des soins médicaux dirigés avec un remarquable succès par un médecin de mérite, M. le Dr Boulin, les soins matériels les plus assidus sont donnés par une infirmière pleine de zèle et d'intelligence, sous la surveillance active et pour ainsi paternelle du président et de plusieurs membres du conseil d'administration. Tout ce qui est nécessaire à un traitement est très libéralement fourni aux malades. L'ordre le plus parfait et la propreté la plus rigoureuse régnent dans les salles, où l'on a soin de classer les malades selon le degré des maladies.

Avec une organisation aussi bonne, il est naturel que cette société compte un grand nombre d'adhérens; avec cette réunion de soins moraux, aux précautions hygiéniques et aux traitemens les mieux appropriés, il n'est pas étonnant que les efforts de la Société, dans le cours de l'épidémie qui vient de finir, aient été suivis de succès satisfaisans. Les résultats obtenus ont été constatés dans un rapport très circonstancié que le Dr Boulin vient de présenter à la Société réunie en assemblée générale. Ce rapport nous sayant paru intéressant, nous en avons extrait ce qui suit:

Ce fut vers le 15 juin que la fièvre jaune fit son apparition à l'Asile, sur une femme de service. Les symptômes n'avaient rien d'équivoque: Douleurs de tête des plus violentes, maux de reins, douleurs cruelles aux membres, chaleur âcre de la peau, animation de la face, yeux rouges et ardents, développement sur les gencives d'une couche blanchâtre pseudo-membraneuse, puis fréquent et mou;—puis suppression des urines, vomissements noirs, jaunisse, etc. Rien n'y manquait, et la mort se tarda pas à couronner ce triste tableau.

Dès lors le médecin dû se mettre en garde contre toutes les affections fébriles qui lui arriveraient, et les regarder comme étant plus ou moins sous la dépendance de l'épidémie qui s'avançait sous une si terrible physionomie.

Le 20 juin un malade entra à l'Asile avec tous les traits principaux de la fièvre jaune, et il fut bientôt suivi d'autres personnes atteintes de la même maladie. On était alors en juillet, et l'affection épidémique se développait de plus en plus en ville. Dans le cours de l'épidémie la Société a donné les soins à cent dix Français atteints par la fièvre, et traités partie à l'Asile, partie à domicile. Sur ce nombre 28 ont été guéris et 18 sont morts. Parmi ces derniers trois avaient été guéris à une première attaque et avaient repris leurs occupations; ils ont succombé à une rechute des probabilités d'après qu'ils imprudence.

Les moyens de traitemens mis en usage sur les membres traités à domicile ont été individuels, et par conséquent variables comme les symptômes eux-mêmes. Quant à l'Asile il fut jugé facilité le service des infirmiers, généralisant un peu le traitement, autant toutefois que les caractères morbides pouvaient le permettre.—Tuilles de bien cette série que cette fièvre, comme toutes les autres maladies miasmatiques, réclamait au début l'emploi énergique des purgatifs, comme principal moyen d'élimination pour des toxiques, comme instrumenta de réparation, le Dr Boulin n'a pas hésité à faire donner une ou plusieurs à la plupart des malades des purgatifs salins et acides, combinés lorsque cela était nécessaire, aux grands bains employés comme calmans, aux saignées locales faites, avec prudence pour prévenir ou combattre les congestions, et les fréquens bains de pieds administrés comme sudorifiques, etc.—Puis lorsque les symptômes inflammatoires étaient en voie de résolution, et que la peau était devenue et restait humide, on avait recours au sulfate de quinine donné à doses moyennes, et continué pendant plusieurs jours.—Tels sont les agens simples qui ont été mis en usage en les combinant, leur application variée selon les cas, et en leur associant au besoin tous les auxiliaires qui ne peuvent être indiqués dans ce court exposé.

A l'aide de cette méthode on a pu sauver un peu plus des trois sixièmes des malades. Ce résultat qui aurait pu être considéré comme fâcheux dans les régénérer de fièvre jaune ordinaire, dans celle de 1847, par exemple, peut être regardé comme satisfaisant dans celle qui vient d'exercer ses ravages sur notre ville; Ecoutez, où le Dr Boulin, les praticiens les plus renommés, ceux que leur savoir et leur expérience placent à la tête du corps médical, n'ont rien pu faire que les priant que leur parti; celle de cette épidémie a trop souvent osé; toutefois traitemens les plus exigeant consolaires. Il semblerait qu'un élément nouveau et inconnu fut venu ajouter son influence déléterie aux principes déjà si pernicieux de la fièvre jaune ordinaire ?

Le Dr Boulin a été lui même atteint deux fois dans cette épidémie d'une fièvre des plus graves qui a mis ses jours en danger et l'a empêché pendant plusieurs semaines de continuer son service médical; il a été remplacé dans ce service par deux de ses confrères, d'abord par le Dr Hasse qui n'y a fait qu'une courte apparition, puis par le Dr J. Bougust sur qui a pesé tout le fardeau de la période la plus intense de la fièvre jaune. Il faut voir dans quels termes chaleureux le Dr Boulin, ou digne adepte de la vieille école, signale les services que ses confrères ont rendus à la société: c'est un exemple de confraternité qui nous fait plaisir après toutes ces discussions et tous ces dissentimens qui pendant la durée de Sous n'ont que trop retenti dans les journaux de pays.—Nous nous faisons un devoir de reproduire les paroles de cet honorable docteur, parce qu'elles nous paraissent en note de justice pour deux médecins justement estimés de public, et qu'elles sont un fidèle écho de l'opinion générale.

L'ermoctet-mai, dit-il, de ne pas terminer ce rapport, sans adresser du public remerciemens aux honorables confrères qui ont bien voulu me remplacer pendant que j'étais mal-même atteint d'une fièvre grave maladie.

« M. le Dr Hasse n'a fait qu'un court passage à l'asile, mais il y a laissé un souvenir impérissable d'urbanité et de tact médical.

« Nous devons rendre un hommage tout particulier de gratitude et d'admiration à M. le Dr J. Bougust. Malgré les impérieux besoins d'une clientèle qui est, de notoriété publique, la plus considérable de cette ville, il a su trouver dans son courage et sa prodigieuse activité les forces et le temps pour faire face à toutes les exigences de l'asile et des nombreux malades à domicile. Ni ses intérêts qui il compromettait sérieusement, ni le nombre des malades, ni la multiplicité des visites n'ont pu lasser son dévouement pour ses compatriotes. Cette conduite ne peut pas laisser indifférens nous les Français qui composent cette société, et d'autant plus louable, que le Dr Bougust a dirigé le service médical pendant plusieurs semaines de la période la plus intense de l'épidémie, alors que le fléau ayant acquis parmi nos confrères le plus meurtrier, ne réclamait des nous plus sensibles.

« Je propose donc à l'ensemble de rendre des remerciemens à MM. les Drs Bousquet et Rancé.

Inutile d'ajouter que l'assemblée, consultée par son vénérable président, a voté d'enthousiasme et à l'unanimité, de chaleureux remerciements, non seulement aux Drs Bousquet et Rancé, mais encore au Dr Boulin son habile et zélé médecin titulaire.

Nous avons fait connaître l'organisation, les antécédents et les ressources de la société Française de Bienfaisance; nous avons raconté, d'après son médecin officiel ce qui s'y est passé pendant l'épidémie; nous devons maintenant dire en quel état cette société si utile et si parfaite nous beaucoup de reports. Bien entendu que notre légère critique et nos conseils ne nous sont inspirés que par l'intérêt que nous prenons à sa prospérité.

L'entre corporation, ainsi que l'indique son titre, est à la fois une association d'assistance mutuelle, et une société de bienfaisance. L'assistance mutuelle est une affaire d'intérêt, de famille pour ainsi dire, mais la bienfaisance doit s'exercer par un cercle plus vaste, et devrait se répandre par *tous* les Français qui en ont besoin, et en dehors de toute espèce de considération. C'est là ce que faisait la société consolidée, et c'est sous doute ce qui lui attirait des adhérens et des souscripteurs, malgré le vice radical qui nous avons signalé. Jusqu'ici, il faut l'avouer, la Bienfaisance a été l'exception pour la société qui aujourd'hui fonctionne seule, et le mutuelle a été la règle. Sans doute avec une ressources limitées elle ne peut mieux faire; mais il faudrait agrandir les ressources pour agrandir le cercle de bien. Dans notre pensée l'un y parviendrait facilement et surtout et l'un adoptait les mœurs que nous allons dire. Il faudrait qu'il y eut dans la société deux classes de membres parfaitement séparées d'une composée des fonds encaissés par les membres actifs, qui seuls exclusivement employés à l'assistance mutuelle; l'autre formée des souscriptions versées par les membres honoraires, serait uniquement utilisée pour la bienfaisance accrue en dehors de la société. Aujourd'hui, si nous comptons bien rangés, le nombre des souscriptions honoraires est fort restreint, cela vient à ce que les souscriptions nécessitent à une œuvre qui ne s'adresse qu'aux bienfaits d'un petit nombre. Mais qu'on donnera versées par ces membres même toujours et sans exception, dépassées, pour

venir ici, élevés de VOS LES PRIMES DE MALHEUREUX, et nous n'avons pas de doute que bientôt Française recommandables de ce pays ne s'empressent de souscrire et de verser entre les mains de ceux qui ont pris sur eux de la société incorporée. Dès lors celle-ci resta seule.

Après l'année de M. Soulé se fétent des Etats-Unis, la société fut successivement dirigée par le respectable abbé Leone, puis par M. Collaert; elle a aujourd'hui pour président l'un des plus honorables citoyens de la ville, M. O. Bienvenu, qui est assisté par un conseil d'administration composé d'hommes modestes, sûrs, intelligens et entièrement dévoués aux intérêts de leurs mandataires.

La Société a deux ordres de membres: les uns sont honoraires et paient une cotisation annuelle de dix piastres, sans avoir droit aux secours de la corporation; les membres actifs paient $12 piastres par an, et moyennant cette somme ils ont droit, en cas de maladie, à se faire soigner, eux et tous les membres de leur famille, soit à l'asile de la Société, soit à leur propre domicile, où on leur fournit tous les médicamens et tous les moyens de traitemens nécessaires. Lorsqu'un sociétaire meurt, la corporation fait très décemment les frais de ses funérailles, et en revoit à le droit de rester membre de la Société. Quant aux enfans, s'il y en a, on s'occupe d'eux avec une sollicitude des plus louables.

L'établissement, désigné sous le nom d'*Asile*, est situé dans un quartier sain et parfaitement aéré; il contient de vastes salles dans lesquelles les malades jouissent de tout le comfort désirable. Rien dans ces salles n'a l'aspect d'un hôpital; les malades y sont chez eux, mieux que chez eux; indépendamment des soins médicaux dirigés avec un remarquable succès par un médecin de mérite, M. le Dr Boulin, les soins matériels les plus assidus sont donnés par une infirmière pleine de zèle et d'intelligence, sous la surveillance active et pour ainsi paternelle du président et de plusieurs membres du conseil d'administration. Tout ce qui est nécessaire à un traitement est très libéralement fourni aux malades. L'ordre le plus parfait et la propreté la plus rigoureuse régnent dans les salles, où l'on a soin de classer les malades selon le degré des maladies.

Avec une organisation aussi bonne, il est naturel que cette société compte un grand nombre d'adhérens; avec cette réunion de soins moraux, aux précautions hygiéniques et aux traitemens les mieux appropriés, il n'est pas étonnant que les efforts de la Société, dans le cours de l'épidémie qui vient de finir, aient été suivis de succès satisfaisans. Les résultats obtenus ont été constatés dans un rapport très circonstancié que le Dr Boulin vient de présenter à la Société réunie en assemblée générale. Ce rapport nous sayant paru intéressant, nous en avons extrait ce qui suit:

Ce fut vers le 15 juin que la fièvre jaune fit son apparition à l'Asile, sur une femme de service. Les symptômes n'avaient rien d'équivoque: Douleurs de tête des plus violentes, maux de reins, douleurs cruelles aux membres, chaleur âcre de la peau, animation de la face, yeux rouges et ardents, développement sur les gencives d'une couche blanchâtre pseudo-membraneuse, puis fréquent et mou;—puis suppression des urines, vomissements noirs, jaunisse, etc. Rien n'y manquait, et la mort se tarda pas à couronner ce triste tableau.

Dès lors le médecin dû se mettre en garde contre toutes les affections fébriles qui lui arriveraient, et les regarder comme étant plus ou moins sous la dépendance de l'épidémie qui s'avançait sous une si terrible physionomie.

Le 20 juin un malade entra à l'Asile avec tous les traits principaux de la fièvre jaune, et il fut bientôt suivi d'autres personnes atteintes de la même maladie. On était alors en juillet, et l'affection épidémique se développait de plus en plus en ville. Dans le cours de l'épidémie la Société a donné les soins à cent dix Français atteints par la fièvre, et traités partie à l'Asile, partie à domicile. Sur ce nombre 28 ont été guéris et 18 sont morts. Parmi ces derniers trois avaient été guéris à une première attaque et avaient repris leurs occupations; ils ont succombé à une rechute des probabilités d'après qu'ils imprudence.

Les moyens de traitemens mis en usage sur les membres traités à domicile ont été individuels, et par conséquent variables comme les symptômes eux-mêmes. Quant à l'Asile il fut jugé facilité le service des infirmiers, généralisant un peu le traitement, autant toutefois que les caractères morbides pouvaient le permettre.—Tuilles de bien cette série que cette fièvre, comme toutes les autres maladies miasmatiques, réclamait au début l'emploi énergique des purgatifs, comme principal moyen d'élimination pour des toxiques, comme instrumenta de réparation, le Dr Boulin n'a pas hésité à faire donner une ou plusieurs à la plupart des malades des purgatifs salins et acides, combinés lorsque cela était nécessaire, aux grands bains employés comme calmans, aux saignées locales faites, avec prudence pour prévenir ou combattre les congestions, et les fréquens bains de pieds administrés comme sudorifiques, etc.—Puis lorsque les symptômes inflammatoires étaient en voie de résolution, et que la peau était devenue et restait humide, on avait recours au sulfate de quinine donné à doses moyennes, et continué pendant plusieurs jours.—Tels sont les agens simples qui ont été mis en usage en les combinant, leur application variée selon les cas, et en leur associant au besoin tous les auxiliaires qui ne peuvent être indiqués dans ce court exposé.

A l'aide de cette méthode on a pu sauver un peu plus des trois sixièmes des malades. Ce résultat qui aurait pu être considéré comme fâcheux dans les régénérer de fièvre jaune ordinaire, dans celle de 1847, par exemple, peut être regardé comme satisfaisant dans celle qui vient d'exercer ses ravages sur notre ville; Ecoutez, où le Dr Boulin, les praticiens les plus renommés, ceux que leur savoir et leur expérience placent à la tête du corps médical, n'ont rien pu faire que les priant que leur parti; celle de cette épidémie a trop souvent osé; toutefois traitemens les plus exigeant consolaires. Il semblerait qu'un élément nouveau et inconnu fut venu ajouter son influence déléterie aux principes déjà si pernicieux de la fièvre jaune ordinaire ?

Le Dr Boulin a été lui même atteint deux fois dans cette épidémie d'une fièvre des plus graves qui a mis ses jours en danger et l'a empêché pendant plusieurs semaines de continuer son service médical; il a été remplacé dans ce service par deux de ses confrères, d'abord par le Dr Hasse qui n'y a fait qu'une courte apparition, puis par le Dr J. Bougust sur qui a pesé tout le fardeau de la période la plus intense de la fièvre jaune. Il faut voir dans quels termes chaleureux le Dr Boulin, ou digne adepte de la vieille école, signale les services que ses confrères ont rendus à la société: c'est un exemple de confraternité qui nous fait plaisir après toutes ces discussions et tous ces dissentimens qui pendant la durée de Sous n'ont que trop retenti dans les journaux de pays.—Nous nous faisons un devoir de reproduire les paroles de cet honorable docteur, parce qu'elles nous paraissent en note de justice pour deux médecins justement estimés de public, et qu'elles sont un fidèle écho de l'opinion générale.

« L'ermoctet-mai, dit-il, de ne pas terminer ce rapport, sans adresser du public remerciemens aux honorables confrères qui ont bien voulu me remplacer pendant que j'étais moi-même atteint d'une fièvre grave maladie.

« M. le Dr Rancé n'a fait qu'un court passage à l'asile, mais il y a laissé un souvenir impérissable d'urbanité et de tact médical.

« Nous devons rendre un hommage tout particulier de gratitude et d'admiration à M. le Dr J. Bougust. Malgré les impérieux besoins d'une clientèle qui est, de notoriété publique, la plus considérable de cette ville, il a su trouver dans son courage et sa prodigieuse activité les forces et le temps pour faire face à toutes les exigences de l'asile et des nombreux malades à domicile. Ni ses intérêts qui il compromettait sérieusement, ni le nombre des malades, ni la multiplicité des visites n'ont pu lasser son dévouement pour ses compatriotes. Cette conduite ne peut pas laisser indifférens nous les Français qui composent cette société, et d'autant plus louable, que le Dr Bougust a dirigé le service médical pendant plusieurs semaines de la période la plus intense de l'épidémie, alors que le fléau ayant acquis parmi nos confrères le plus meurtrier, ne réclamait des nous plus sensibles.

« Je propose donc à l'ensemble de rendre des remerciemens à MM. les Drs Bousquet et Rancé.

Inutile d'ajouter que l'assemblée, consultée par son vénérable président, a voté d'enthousiasme et à l'unanimité, de chaleureux remerciements, non seulement aux Drs Bousquet et Rancé, mais encore au Dr Boulin son habile et zélé médecin titulaire.

Nous avons fait connaître l'organisation, les antécédents et les ressources de la société Française de Bienfaisance; nous avons raconté, d'après son médecin officiel ce qui s'y est passé pendant l'épidémie; nous devons maintenant dire en quel état cette société si utile et si parfaite nous beaucoup de reports. Bien entendu que notre légère critique et nos conseils ne nous sont inspirés que par l'intérêt que nous prenons à sa prospérité.

L'entre corporation, ainsi que l'indique son titre, est à la fois une association d'assistance mutuelle, et une société de bienfaisance. L'assistance mutuelle est une affaire d'intérêt, de famille pour ainsi dire, mais la bienfaisance doit s'exercer par un cercle plus vaste, et devrait se répandre par *tous* les Français qui en ont besoin, et en dehors de toute espèce de considération. C'est là ce que faisait la société consolidée, et c'est sous doute ce qui lui attirait des adhérens et des souscripteurs, malgré le vice radical qui nous avons signalé. Jusqu'ici, il faut l'avouer, la Bienfaisance a été l'exception pour la société qui aujourd'hui fonctionne seule, et le mutuelle a été la règle. Sans doute avec une ressources limitées elle ne peut mieux faire; mais il faudrait agrandir les ressources pour agrandir le cercle de bien. Dans notre pensée l'un y parviendrait facilement et surtout et l'un adoptait les mœurs que nous allons dire. Il faudrait qu'il y eut dans la société deux classes de membres parfaitement séparées d'une composée des fonds encaissés par les membres actifs, qui seuls exclusivement employés à l'assistance mutuelle; l'autre formée des souscriptions versées par les membres honoraires, serait uniquement utilisée pour la bienfaisance accrue en dehors de la société. Aujourd'hui, si nous comptons bien rangés, le nombre des souscriptions honoraires est fort restreint, cela vient à ce que les souscriptions nécessitées à une œuvre qui ne s'adresse qu'aux bienfaits d'un petit nombre. Mais qu'on donnera versées par ces membres même toujours et sans exception, dépassées, pour

venir ici, élevés de VOS LES PRIMES DE MALHEUREUX, et nous n'avons pas de doute que bientôt Française recommandables de ce pays ne s'empressent de souscrire et de verser entre les mains de ceux qui ont pris sur eux de la société incorporée. Dès lors celle-ci resta seule.

Après l'année de M. Soulé se fétent des Etats-Unis, la société fut successivement dirigée par le respectable abbé Leone, puis par M. Collaert; elle a aujourd'hui pour président l'un des plus honorables citoyens de la ville, M. O. Bienvenu, qui est assisté par un conseil d'administration composé d'hommes modestes, sûrs, intelligens et entièrement dévoués aux intérêts de leurs mandataires.

La Société a deux ordres de membres: les uns sont honoraires et paient une cotisation annuelle de dix piastres, sans avoir droit aux secours de la corporation; les membres actifs paient $12 piastres par an, et moyennant cette somme ils ont droit, en cas de maladie, à se faire soigner, eux et tous les membres de leur famille, soit à l'asile de la Société, soit à leur propre domicile, où on leur fournit tous les médicamens et tous les moyens de traitemens nécessaires. Lorsqu'un sociétaire meurt, la corporation fait très décemment les frais de ses funérailles, et en revoit à le droit de rester membre de la Société. Quant aux enfans, s'il y en a, on s'occupe d'eux avec une sollicitude des plus louables.

L'établissement, désigné sous le nom d'*Asile*, est situé dans un quartier sain et parfaitement aéré; il contient de vastes salles dans lesquelles les malades jouissent de tout le comfort désirable. Rien dans ces salles n'a l'aspect d'un hôpital; les malades y sont chez eux, mieux que chez eux; indépendamment des soins médicaux dirigés avec un remarquable succès par un médecin de mérite, M. le Dr Boulin, les soins matériels les plus assidus sont donnés par une infirmière pleine de zèle et d'intelligence, sous la surveillance active et pour ainsi paternelle du président et de plusieurs membres du conseil d'administration. Tout ce qui est nécessaire à un traitement est très libéralement fourni aux malades. L'ordre le plus parfait et la propreté la plus rigoureuse régnent dans les salles, où l'on a soin de classer les malades selon le degré des maladies.

Avec une organisation aussi bonne, il est naturel que cette société compte un grand nombre d'adhérens; avec cette réunion de soins moraux, aux précautions hygiéniques et aux traitemens les mieux appropriés, il n'est pas étonnant que les efforts de la Société, dans le cours de l'épidémie qui vient de finir, aient été suivis de succès satisfaisans. Les résultats obtenus ont été constatés dans un rapport très circonstancié que le Dr Boulin vient de présenter à la Société réunie en assemblée générale. Ce rapport nous sayant paru intéressant, nous en avons extrait ce qui suit:

Ce fut vers le 15 juin que la fièvre jaune fit son apparition à l'Asile, sur une femme de service. Les symptômes n'avaient rien d'équivoque: Douleurs de tête des plus violentes, maux de reins, douleurs cruelles aux membres, chaleur âcre de la peau, animation de la face, yeux rouges et ardents, développement sur les gencives d'une couche blanchâtre pseudo-membraneuse, puis fréquent et mou;—puis suppression des urines, vomissements noirs, jaunisse, etc. Rien n'y manquait, et la mort se tarda pas à couronner ce triste tableau.

Dès lors le médecin dû se mettre en garde contre toutes les affections fébriles qui lui arriveraient, et les regarder comme étant plus ou moins sous la dépendance de l'épidémie qui s'avançait sous une si terrible physionomie.

Le 20 juin un malade entra à l'Asile avec tous les traits principaux de la fièvre jaune, et il fut bientôt suivi d'autres personnes atteintes de la même maladie. On était alors en juillet, et l'affection épidémique se développait de plus en plus en ville. Dans le cours de l'épidémie la Société a donné les soins à cent dix Français atteints par la fièvre, et traités partie à l'Asile, partie à domicile. Sur ce nombre 28 ont été guéris et 18 sont morts. Parmi ces derniers trois avaient été guéris à une première attaque et avaient repris leurs occupations; ils ont succombé à une rechute des probabilités d'après qu'ils imprudence.

Les moyens de traitemens mis en usage sur les membres traités à domicile ont été individuels, et par conséquent variables comme les symptômes eux-mêmes. Quant à l'Asile il fut jugé facilité le service des infirmiers, généralisant un peu le traitement, autant toutefois que les caractères morbides pouvaient le permettre.—Tuilles de bien cette série que cette fièvre, comme toutes les autres maladies miasmatiques, réclamait au début l'emploi énergique des purgatifs, comme principal moyen d'élimination pour des toxiques, comme instrumenta de réparation, le Dr Boulin n'a pas hésité à faire donner une ou plusieurs à la plupart des malades des purgatifs salins et acides, combinés lorsque cela était nécessaire, aux grands bains employés comme calmans, aux saignées locales faites, avec prudence pour prévenir ou combattre les congestions, et les fréquens bains de pieds administrés comme sudorifiques, etc.—Puis lorsque les symptômes inflammatoires étaient en voie de résolution, et que la peau était devenue et restait humide, on avait recours au sulfate de quinine donné à doses moyennes, et continué pendant plusieurs jours.—Tels sont les agens simples qui ont été mis en usage en les combinant, leur application variée selon les cas, et en leur associant au besoin tous les auxiliaires qui ne peuvent être indiqués dans ce court exposé.

A l'aide de cette méthode on a pu sauver un peu plus des trois sixièmes des malades. Ce résultat qui aurait pu être considéré comme fâcheux dans les régénérer de fièvre jaune ordinaire, dans celle de 1847, par exemple, peut être regardé comme satisfaisant dans celle qui vient d'exercer ses ravages sur notre ville; Ecoutez, où le Dr Boulin, les praticiens les plus renommés, ceux que leur savoir et leur expérience placent à la tête du corps médical, n'ont rien pu faire que les priant que leur parti; celle de cette épidémie a trop souvent osé; toutefois traitemens les plus exigeant consolaires. Il semblerait qu'un élément nouveau et inconnu fut venu ajouter son influence déléterie aux principes déjà si pernicieux de la fièvre jaune ordinaire ?

Le Dr Boulin a été lui même atteint deux fois dans cette épidémie d'une fièvre des plus graves qui a mis ses jours en danger et l'a empêché pendant plusieurs semaines de continuer son service médical; il a été remplacé dans ce service par deux de ses confrères, d'abord par le Dr Hasse qui n'y a fait qu'une courte apparition, puis par le Dr J. Bougust sur qui a pesé tout le fardeau de la période la plus intense de la fièvre jaune. Il faut voir dans quels termes chaleureux le Dr Boulin, ou digne adepte de la vieille école, signale les services que ses confrères ont rendus à la société: c'est un exemple de confraternité qui nous fait plaisir après toutes ces discussions et tous ces dissentimens qui pendant la durée de Sous n'ont que trop retenti dans les journaux de pays.—Nous nous faisons un devoir de reproduire les paroles de cet honorable docteur, parce qu'elles nous paraissent en note de justice pour deux médecins justement estimés de public, et qu'elles sont un fidèle écho de l'opinion générale.

« L'ermoctet-mai, dit-il, de ne pas terminer ce rapport, sans adresser du public remerciemens aux honorables confrères qui ont bien voulu me remplacer pendant que j'étais moi-même atteint d'une fièvre grave maladie.

« M. le Dr Rancé n'a fait qu'un court passage à l'asile, mais il y a laissé un souvenir impérissable d'urbanité et de tact médical.

« Nous devons rendre un hommage tout particulier de gratitude et d'admiration à M. le Dr J. Bougust. Malgré les impérieux besoins d'une clientèle qui est, de notoriété publique, la plus considérable de cette ville, il a su trouver dans son courage et sa prodigieuse activité les forces et le temps pour faire face à toutes les exigences de l'asile et des nombreux malades à domicile. Ni ses intérêts qui il compromettait sérieusement, ni le nombre des malades, ni la multiplicité des visites n'ont pu lasser son dévouement pour ses compatriotes. Cette conduite ne peut pas laisser indifférens nous les Français qui composent cette société, et d'autant plus louable, que le Dr Bougust a dirigé le service médical pendant plusieurs semaines de la période la plus intense de l'épidémie, alors que le fléau ayant acquis parmi nos confrères le plus meurtrier, ne réclamait des nous plus sensibles.

« Je propose donc à l'ensemble de rendre des remerciemens à MM. les Drs Bousquet et Rancé.